

**VILLE DE VARENNES  
SÉANCE GÉNÉRALE**

**9 JANVIER 2017  
20 H**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 9 janvier 2017, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Lyne Beaulieu, Francis Rinfret, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*  
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**  
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Nature de la correction apportée par le procès-verbal de correction de la résolution 2016-503
- Nature des modifications apportées au code de construction
- Montant total de la reconstruction de la montée de Baronnie

*Fin de la première période de questions.*

**PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS**

**2017-001      Approbation procès-verbal  
Séance générale 5 décembre 2016**

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret  
APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Beaulieu  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance générale tenue le 5 décembre 2016 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

ADOPTÉE.

**2017-002      Approbation procès-verbaux  
Séances spéciales 12 décembre 2016**

Il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les procès-verbaux des séances spéciales tenues le 12 décembre 2016 soient approuvés, tels que rédigés et présentés par le directeur des Services juridiques et greffier.

ADOPTÉE.

**2017-003      Approbation procès-verbal  
Séance spéciale 21 décembre 2016**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 21 décembre 2016 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur général et greffier adjoint.

ADOPTÉE.

**2017-004      Procès-verbal de correction – Séance générale du 5 décembre 2016**

CONSIDÉRANT l'article 92.1 de la *loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT l'erreur cléricale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Beaulieu  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de correction de la résolution numéro 2016-503.

ADOPTÉE.

**2017-005      Approbation des comptes – décembre 2016**

IL est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par la trésorière pour le mois de décembre 2016 :

<b>Fonds d'administration :</b>	2 542 248.34 \$
<i>(Chèques numéros 24053 à 24385, paiements par débit direct et paiements électroniques)</i>	

<b>Fonds des dépenses en immobilisation :</b>	1 178 502.66 \$
<i>(Chèques numéros 2472 à 2508 et paiements par débit direct)</i>	

*Certificat de la trésorière numéro 2877*

ADOPTÉE.

## RÈGLEMENTS

**A-2017-01 Règlement 534-59 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la signalisation afin d'ajuster la liste des places de stationnement pour personnes handicapées**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Brigitte Collin

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 534-59 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la signalisation afin d'ajuster la liste des places de stationnement pour personnes handicapées.

**A-2017-02 Règlement 709-5 modifiant le règlement de construction numéro 709 afin de remplacer l'application du code de construction du Québec de 2005 pour le code de construction du Québec de 2010 pour l'ensemble du territoire**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Francis Rinfret

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 709-5 modifiant le règlement de construction numéro 709 afin de remplacer l'application du code de construction du Québec de 2005 pour le code de construction du Québec de 2010 pour l'ensemble du territoire.

**A-2017-03 Règlement 834 décrétant une partie de la reconstruction de la montée de la Baronnie et décrétant à cette fin une dépense de 1 620 000 \$ et un emprunt de 350 400 \$ pour en acquitter le coût**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 834 décrétant une partie de la reconstruction de la montée de la Baronnie et décrétant à cette fin une dépense de 1 620 000 \$ et un emprunt de 350 400 \$ pour en acquitter le coût.

Cet avis de motion remplace l'avis de motion A-2016-33 du 4 juillet 2016.

**2017-006 Adoption – Règlement 707-96 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier les dispositions relatives à l'aménagement des terrains (zones C-228 et C-229) et au revêtement extérieur (zone C-229)**

ATTENDU qu'aucune personne intéressée ayant le droit de déposer une demande d'approbation référendaire ne s'est manifestée dans les délais légaux;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 707-96 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier les dispositions relatives

à l'aménagement des terrains (zones C-228 et C-229) et au revêtement extérieur (zone C-229).

ADOPTÉE.

**2017-007 Adoption – Règlement 847 décrétant des travaux de réfection du stationnement au parc du Pré-Vert et décrétant à cette fin, une dépense et un emprunt de 543 000 \$ pour en acquitter le coût**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin APPUYÉ par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 847 décrétant des travaux de réfection du stationnement au parc du Pré-Vert et décrétant à cette fin, une dépense et un emprunt de 543 000 \$ pour en acquitter le coût.

ADOPTÉE.

**2017-008 Règlement numéro 838  
Quote-part travaux nettoyage et entretien rivière Saint-Charles  
Emprunt temporaire  
Banque Nationale Groupe financier**

CONSIDÉRANT que le règlement 838 décrétant le paiement de la quote-part due à la MRC de Marguerite-D'Youville concernant les travaux de nettoyage et d'entretien de la rivière Saint-Charles (branche principale, branches 8, 11 et 15 et 2 bassins de sédimentation) et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 161 000 \$ pour en acquitter le coût a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 14 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU'un ou des emprunts soient contractés à la Banque Nationale Groupe financier, selon les taux prévus à l'entente avec ladite banque, pour un montant n'excédant pas 161 000 \$, et ce jusqu'au financement permanent.

ADOPTÉE.

**2017-009 Règlement numéro 839  
Quote-part travaux nettoyage et entretien rivière aux Trésors  
Emprunt temporaire  
Banque Nationale Groupe financier**

CONSIDÉRANT que le règlement 839 décrétant le paiement de la quote-part due à la MRC de Marguerite-D'Youville concernant les travaux de nettoyage et d'entretien de la rivière aux Trésors et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 138 000 \$ pour en acquitter le coût a reçu

l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 14 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU'un ou des emprunts soient contractés à la Banque Nationale Groupe financier, selon les taux prévus à l'entente avec ladite banque, pour un montant n'excédant pas 138 000 \$, et ce jusqu'au financement permanent.

ADOPTÉE.

**2017-010 Règlement numéro 840**  
**Quote-part travaux nettoyage et entretien rivière-aux-Pins**  
**Emprunt temporaire**  
**Banque Nationale Groupe financier**

CONSIDÉRANT que le règlement 840 décrétant le paiement de la quote-part due à la MRC de Marguerite-D'Youville concernant les travaux de nettoyage et d'entretien de la rivière-aux-Pins et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 55 000 \$ pour en acquitter le coût a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 14 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU'un ou des emprunts soient contractés à la Banque Nationale Groupe financier, selon les taux prévus à l'entente avec ladite banque, pour un montant n'excédant pas 55 000 \$, et ce jusqu'au financement permanent.

ADOPTÉE.

**2017-011 Règlement numéro 842**  
**Acquisition terrain nouveaux ateliers municipaux**  
**Emprunt temporaire**  
**Banque Nationale Groupe financier**

CONSIDÉRANT que le règlement 842 décrétant l'acquisition d'un terrain pour les nouveaux ateliers municipaux et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 2 000 000 \$ a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 8 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent

APPUYÉ par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU'un ou des emprunts soient contractés à la Banque Nationale Groupe financier, selon les taux prévus à l'entente avec ladite banque, pour un montant n'excédant pas 2 000 000 \$, et ce jusqu'au financement permanent.

ADOPTÉE.

**2017-012 Adoption second projet - PPCMOI 2016-112  
Projet particulier de construction  
Permettre la réalisation d'un développement résidentiel  
2675 à 2679 et 2681 à 2685, rue Riendeau**

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier de construction présentée par le requérant pour permettre la réalisation d'un développement résidentiel;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2016-11-101 du 9 novembre 2016, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'accepter ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte, en vertu du règlement 807 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la demande 2016-112 afin de permettre la réalisation d'un développement résidentiel des terrains sis au 2681 à 2685 et 2675 à 2679, rue Riendeau, le tout, tel que présenté aux plans PDA Architectes, dossier « 6 logements sur 3 étages Varennes » en date du 9 juin 2016 et sur le plan d'implantation de Michel Verville, arpenteur-géomètre, dossier V9501, minute 23489 en date du 6 juillet 2016, conditionnellement aux éléments suivants :

- les requérants devront déposer un plan d'aménagement paysager du terrain qui satisfera aux exigences du service d'urbanisme (plantation d'arbre en cour arrière afin de dissimuler les espaces de stationnement de la rue Théodore-Robitaille, localisation de l'endroit où seront entreposés les roulibacs, etc.);
- sur le mur avant, la hauteur du revêtement de pierre, pour le triplex de droite, devra être au même niveau que le triplex de gauche.

ADOPTÉE.

*Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant les demandes de dérogation mineure ci-après; aucune intervention.*

**2017-013 Demande d'approbation dérogation mineure no 2016-108  
Permettre la réduction de la distance minimale entre une case de stationnement et une ligne de rue  
225 à 245, rue Jean-Coutu**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par le requérant afin de permettre la réduction de la distance minimale entre une case de stationnement et une ligne de rue au 225 à 245, rue Jean-Coutu;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2016-11-102 du 9 novembre 2016, le comité consultatif d'urbanisme recommande majoritairement d'accepter ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève*, édition du 20 décembre 2016 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte et accorde la demande de dérogation mineure no 2016-108 afin de permettre l'aménagement d'une case de stationnement et d'une aire de manoeuvre à 0 mètre d'une ligne avant de terrain. Le tout, tel que présenté aux plans déposés par les requérants « aménagement siège social », en date du 27 octobre 2016 et conditionnellement au déplacement des végétaux dans la partie de l'emprise de rue, entre la bande de roulement et les nouveaux espaces de stationnement.

Le terrain porte le numéro de lot 1070 du cadastre officiel de la Paroisse de Varennes dans la zone I-221.

ADOPTÉE.

**2017-014      Demande d'approbation dérogation mineure no 2016-104  
Permettre l'aménagement d'un équipement en cour avant  
3171, route Marie-Victorin**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par le requérant afin de permettre l'aménagement d'un équipement en cour avant au 3171, route Marie-Victorin;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2016-11-103 du 9 novembre 2016, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'accepter ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève*, édition du 20 décembre 2016 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte et accorde la demande de dérogation mineure no 2016-108 afin de permettre l'installation d'un équipement (balance à camions) en cour avant du bâtiment industriel sis au 3171, route Marie-Victorin. Le tout, tel que présenté aux plans de Jacques Monty, architecte, dossier n° 14055 en date du 7 octobre 2016.

Le terrain porte les numéros de lots 52-P, 51-P et 44-P du cadastre officiel de la Paroisse de Varennes dans la zone I-312.

ADOPTÉE.

**2017-015      Demande d'approbation dérogation mineure no 2016-109  
Permettre l'aménagement d'une aire de manœuvre non pavée  
1420, boulevard Lionel-Boulet**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par le requérant afin de permettre l'aménagement d'une aire de manœuvre non pavée au 1420, boulevard Lionel-Boulet;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2016-11-105 du 9 novembre 2016, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'accepter ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève*, édition du 20 décembre 2016 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret

APPUYÉ par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte et accorde la demande de dérogation mineure no 2016-109 afin de permettre qu'une partie de l'aire de manœuvre située en cour avant soit recouverte de gravier pour le terrain commercial sis au 1420, boulevard Lionel-Boulet. Le tout, tel que présenté aux plans de Louis Dubuc, architecte-paysagiste, dossier « DR Électrique », en date du 23 septembre 2016.

Le terrain porte le numéro de lot 282-4-1 du cadastre officiel de la Paroisse de Varennes dans la zone I-207.

ADOPTÉE.

**2017-016      Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2016-113  
Modification à l'aménagement du terrain  
1420, boulevard Lionel-Boulet**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU2016-11-104 du 9 novembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2016-113 relative aux plans concepts de transformation des aménagements du terrain commercial sis au 1420, boulevard Lionel-Boulet. Le tout, tel que présenté aux plans de Louis Dubuc, architecte-paysagiste, dossier « DR Électrique », en date du 23 septembre 2016, conditionnellement au retrait de la clôture en cour avant.

Le bâtiment est sis au 1420, boulevard Lionel-Boulet sur le lot 282-4-1 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone I-207.

ADOPTÉE.

*Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après; aucune intervention.*

**2017-017 Demande d'approbation dérogation mineure no 2016-116  
Modification du revêtement extérieur du bâtiment principal  
955, boulevard Lionel-Boulet**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par le requérant afin de modifier le revêtement extérieur du bâtiment principal au 955, boulevard Lionel-Boulet;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2016-12-109 du 7 décembre 2016, le comité consultatif d'urbanisme recommande majoritairement d'accepter ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève*, édition du 20 décembre 2016 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte et accorde la demande de dérogation mineure no 2016-116 afin de remplacer le parement de maçonnerie par un matériau en clin de bois et ce, sur la totalité de la façade principale. Le tout, tel que présenté aux plans concepts de Bertrand Frigon, architecte, dossier 2016-382 en date du 21 novembre 2016.

Le terrain porte le numéro de lot 283-1 du cadastre officiel de la Paroisse de Varennes dans la zone I-208.

ADOPTÉE.

**2017-018 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2016-093  
Agrandissement du bâtiment principal  
955, boulevard Lionel-Boulet**

CONSIDÉRANT la recommandation majoritaire positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU2016-12-110 du 7 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Francis Rinfret  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2016-093 relative à l'agrandissement et à la transformation du bâtiment principal commercial sis au 955, boulevard Lionel-Boulet. Le tout, tel que présenté aux plans concepts de Bertrand Frigon, architecte, dossier 2016-382 en date du 21 novembre 2016.

Le terrain porte le numéro de lot 283-1 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone I-208.

ADOPTÉE.

**2017-019 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2016-115  
Aménagement du terrain  
1320, boulevard Lionel-Boulet**

CONSIDÉRANT la recommandation positive unanime du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU2016-12-111 du 7 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent  
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2016-115 relative aux modifications des aménagements du terrain commercial sis au 1320, boulevard Lionel-Boulet. Le tout, tel que présenté aux plans de François Éric Labbé, architecte, dossier n° 96411010, en date du 21 novembre 2016.

Le terrain porte les numéros de lots 282-6 et 282-1 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone I-207.

ADOPTÉE.

**2017-020 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2016-118  
Modification de l'affichage  
80, rue Quévillon**

CONSIDÉRANT la recommandation positive unanime du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU2016-12-112 du 7 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2016-118 relative au remplacement des enseignes murales et détachés du bâtiment commercial sis au 80, rue Quévillon. Le tout, tel que présenté aux plans concepts de Néon International et datés du 21 juillet 2016, conditionnellement à l'ajout de végétaux au bas de l'enseigne détachée. De plus, le conseil suggère de soit retirer la section en « message variable » de l'enseigne détachée ou de la mettre au goût du jour.

Le terrain porte le numéro de lot 72-169-P au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone C-475.

ADOPTÉE.

**MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS**

**2017-021 Fourniture de produits d'entretien  
Reconduction du contrat pour 2017**

CONSIDÉRANT la résolution 2015-425 adoptée en séance générale le 2 novembre 2015 pour le contrat de fourniture de produits d'entretien;

CONSIDÉRANT l'acceptation des parties de reconduire ledit contrat pour l'année 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu

APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE reconduire le contrat de fourniture de produits d'entretien pour l'année 2017 avec la compagnie *Équipements sanitaires Prodec inc.*, de Sorel-Tracy, pour un montant de 21 369.62 \$ taxes incluses, selon les termes et conditions de sa soumission du 15 octobre 2015. Cette dépense est imputable au fonds d'administration.

*Certificat de la trésorière numéro 2878*

ADOPTÉE.

**2017-022 Fourniture de vêtements de travail  
Reconduction du contrat pour 2017**

CONSIDÉRANT la résolution 2015-054 adoptée en séance générale le 2 février 2015 pour le contrat de fourniture de vêtement de travail;

CONSIDÉRANT l'acceptation des parties de reconduire ledit contrat pour l'année 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE reconduire le contrat de fourniture de vêtements de travail pour l'année 2017 avec la compagnie *Les Uniformes Moderna*, de Montréal, pour un montant de 22 000.52 \$ taxes incluses, selon les termes et conditions de sa soumission du 22 janvier 2015. Cette dépense est imputable au fonds d'administration.

*Certificat de la trésorière numéro 2879*

ADOPTÉE.

**2017-023 Entretien du réseau d'éclairage public  
Reconduction du contrat pour 2017**

CONSIDÉRANT la résolution 2016-013 adoptée en séance générale le 11 janvier 2016 pour le contrat d'entretien du réseau d'éclairage public;

CONSIDÉRANT l'acceptation des parties de reconduire ledit contrat pour l'année 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE reconduire le contrat d'entretien du réseau d'éclairage public pour l'année 2017 avec la compagnie *Électricité Michel Langlois inc.*, de Varennes, pour un montant de 41 904.22 \$ taxes incluses, selon les termes et conditions de sa soumission du 8 décembre 2015. Cette dépense est imputable au fonds d'administration.

*Certificat de la trésorière numéro 2880*

ADOPTÉE.

**2017-024 Reliure de documents 2017**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour la reliure de documents 2017;

CONSIDÉRANT la réception de deux (2) soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité et la recommandation de la directrice du Service art, culture et bibliothèque en date du 4 janvier 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais  
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE retenir et accepter la plus basse soumission conforme présentée par *Reliure O'fodo* datée du 4 janvier 2017, pour la reliure de documents 2017 pour un montant total de 38 545.66 \$ \$ taxes incluses.

Cette dépense est imputable au fonds d'administration.

*Certificat de la trésorière numéro 2887*

ADOPTÉE.

**2017-025 Contrat d'entretien et de soutien – Logiciels informatiques Année 2017**

CONSIDÉRANT l'article 573.3 de la *Loi sur les Cités et Villes* ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret  
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE confier à la firme *PG Solutions inc.* de Montréal, le contrat d'entretien et de soutien des logiciels informatiques pour l'année 2017, pour un montant de 34 785 \$ avant taxes.

*Certificat de la trésorière numéro 2889*

ADOPTÉE.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**2017-026 Offre de vente – Sportplex de l'Énergie inc.  
Autorisation de signature**

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'offre de

vente à intervenir entre Sportplex de l'Énergie et la Ville de Varennes; telle offre est annexée à la présente comme si au long reproduite.

ADOPTÉE.

**2017-027      Protocole d'entente dans le cadre du Soutien financier pour les mesures d'atténuation des risques – Ministère de la Sécurité publique  
Autorisation de signature**

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, Sébastien Roy, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, le protocole d'entente à intervenir entre le ministère de la Sécurité publique et la Ville de Varennes visant à obtenir un soutien financier pour les mesures d'atténuation des risques pour le projet de communication des risques.

ADOPTÉE.

**2017-028      Entente de prêt – Programme FIME  
Propriétaire du 305, rue Quévillon  
Autorisation de signature**

ATTENDU les dispositions du règlement 836 établissant le programme « Rénovations éco-énergétiques – FIME » financement innovateur pour des municipalités efficaces;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'entente de prêt à intervenir entre le propriétaire du 305, rue Quévillon et la Ville de Varennes; telle entente est annexée à la présente comme si au long reproduite.

ADOPTÉE.

**2017-029      Fixation du taux d'intérêt sur les arrrages de taxes 2017 et sur les comptes passés dus**

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 481 de la *Loi sur les Cités et Villes* et l'article 250.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit indiqué, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, sur tous les comptes émis suite à l'imposition d'une taxe, d'une compensation et d'un tarif, qu'un taux

d'intérêt de 7 % l'an plus une pénalité de 0,42 % par mois (maximum de 5 % l'an) sera payable à compter de leurs échéances respectives;

QUE le principal de tous les comptes émis suite à l'imposition d'une taxe, d'une compensation et d'un tarif durant les années précédentes et pour tout autre compte à recevoir dû et non payé à l'échéance porte intérêt au taux de 7 % l'an, plus une pénalité de 0,42 % par mois (maximum de 5 % l'an) et ce, à compter des présentes.

ADOPTÉE.

**2017-030**

**Budget 2017**

**Programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019**

**Publication du document explicatif dans le journal *La Relève***

ATTENDU QU'en vertu de l'article 474.3 de la *Loi sur les Cités et Villes*, le budget ou le programme triennal d'immobilisations ou le document explicatif est distribué gratuitement à chaque adresse civique dans la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret

APPUYÉ par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le document explicatif (résumé) du budget 2017 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 2017-2018-2019 soit publié dans le journal *La Relève*, édition du 13 décembre 2016, distribué gratuitement à chaque adresse civique de la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

**2017-031**

**Services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ**

ATTENDU QUE la Ville de Varennes a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

ATTENDU QUE l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* permet à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente;

ATTENDU QUE la Ville de Varennes désire se joindre à ce regroupement;

ATTENDU QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

ATTENDU QUE l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'hiver 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances

collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confié à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans;

QUE la Ville de Varennes s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;

QUE la Ville de Varennes s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la Ville de Varennes s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la ville.

ADOPTÉE.

**2017-032 Office municipal d'habitation de Varennes  
Budget 2017 – Approbation**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Varennes a adopté ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2017;

CONSIDÉRANT QUE ces prévisions sont présentées au Conseil municipal pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu

APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le budget 2017 de l'*Office municipal d'Habitation de Varennes*, tel qu'annexé à la présente.

ADOPTÉE.

**2017-033 Office municipal d'habitation de Varennes  
Révision budgétaire 2016**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil d'administration de l'Office municipal d'Habitation de Varennes a vu son budget 2016 révisé;

CONSIDÉRANT QUE cette révision est présentée au Conseil municipal pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin

APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Beaulieu

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le budget 2016 révisé de l'*Office municipal d'Habitation de Varennes*, tel qu'annexé à la présente.

ADOPTÉE.

**2017-034      Modification contractuelle  
Heures supplémentaires de location de machineries lourdes  
Les entreprises RDL (2000) inc.**

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

CONSIDÉRANT leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

CONSIDÉRANT que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat n'aurait pas été le même;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER la demande de modification contractuelle (selon les articles 7.1.1. et 7.1.3 de la Politique de gestion contractuelle) afin d'octroyer une somme additionnelle de 2 404.50 \$ plus taxes, au contrat des entreprises RDL (2000) inc., pour des heures de location de machineries lourdes supplémentaires pour le projet de sentier au parc de la Commune – secteur Frayère Saint-Charles.

Cette dépense est imputable au *fonds de parcs et terrains de jeux*.

ADOPTÉE.

**2017-035      Renouvellement du bail – Café de la Commune**

CONSIDÉRANT que l'adjudicataire a respecté toutes les obligations du bail;

CONSIDÉRANT que l'adjudicataire a fourni un rapport final analysant le projet pilote;

CONSIDÉRANT le bon déroulement du Café de la Commune en 2016;

CONSIDÉRANT l'intention de la Maison des jeunes de reconduire le projet en 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal confirme le renouvellement du bail du Café de la Commune pour l'année 2017.

ADOPTÉE.

**2017-036      Embauche – Conseillère en ressources humaines  
Madame Maude Gendron-Rolland**

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal confirme l'embauche de Mme Maude Gendron-Rolland au poste de conseillère en ressources humaines, poste cadre permanent à temps complet, à compter du 9 janvier 2017.

Ses conditions de travail sont énumérées en annexe des présentes comme si au long reproduites.

ADOPTÉE.

**2017-037      Embauche – Chef de division – Environnement et développement durable  
Monsieur Mathieu Vallée**

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal confirme l'embauche de M. Mathieu Vallée au poste de Chef de division – Environnement et développement durable, poste cadre permanent à temps complet, à compter du 9 janvier 2017.

Ses conditions de travail sont énumérées en annexe des présentes comme si au long reproduites.

ADOPTÉE.

**2017-038      Nomination – Lieutenant intérimaire au Service de sécurité incendie**

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines en date du 5 janvier 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret  
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal nomme monsieur Francis Lemay à titre de lieutenant intérimaire en date du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ainsi que les pompiers suivants à titre de substituts :

- Philippe Therrien;
- Jean-Sébastien Adam;
- Martin Dubé;
- Matthew Christie.

ADOPTÉE.

2017-039

**Mouvement du personnel  
Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut* numéro MP-2017-01 préparé et rédigé par le Service des ressources humaines en date du 4 janvier 2017.

ADOPTÉE.

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Nouveau poste ou remplacement pour les 2 embauches à l'ordre du jour
- Évolution du pourcentage du service de la dette
- Montant net de la dette en 2017
- Masse salariale en 2017
- Demande de diffusion des séances du conseil sur Internet
- Lexique des expressions en droit municipal
- Échéancier des travaux prévus au parc du Pré-Vert
- Nature de la transaction avec Sportplex de l'Énergie
- Excellente initiative de renouvellement du bail du Café de la Commune
- Demande d'émondage des arbres sur la promenade Marguerite-D'Youville
- Plainte concernant le déneigement
- Suggestion d'installation de GPS sur les camions de déneigement pour améliorer la qualité
- Nature des ajouts ou retraits des places pour handicapés au règlement 534-59
- Montant du surplus total disponible
- Demande concernant les revenus nets d'achat, vente et installation des infrastructures pour le Novoparc

*Fin de la 2<sup>e</sup> période de questions des contribuables.*

**PAROLE AUX CONSEILLERS**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 21 h 05.

*Le maire,*

*Le directeur des Services juridiques  
et greffier,*

---

Martin Damphousse

---

Me Marc Giard, OMA